

Peut-on construire une "régio genevensis" transfrontalière autour de Genève, ville mondiale?

Autor(en): **Lin, Sophie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(1996)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-957445>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DEPUIS PLUS DE DEUX ANS, LE CANTON DE GENEVE COLLABORE AU SEIN DU COMITE REGIONAL FRANCO-GENEVOIS AVEC LE CANTON DE VAUD, LES DEPARTEMENTS DE L'AIN ET DE LA HAUTE SAVOIE AFIN D'ELABORER UNE PLATE-FORME CONCERTEE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Peut-on construire une "régio genevensis" transfrontalière autour de Genève, ville mondiale?

11

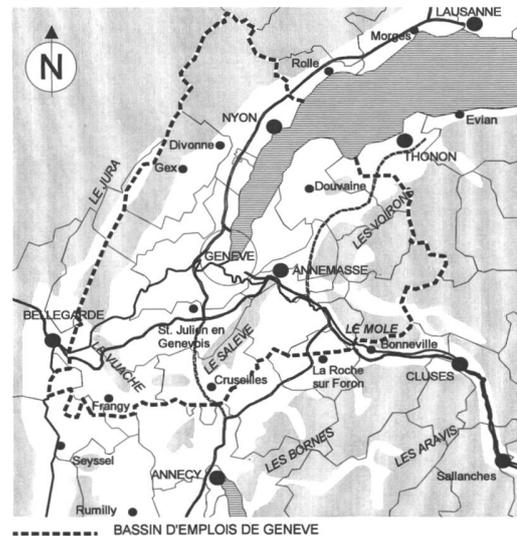
► Sophie Lin

Genève est un canton-ville qui, depuis des siècles est coupée du point de vue institutionnel de ce qui serait son arrière-pays naturel. Ce fait est le fruit de multiples modifications de frontières, au cours desquelles la volonté politique des genevois eux-mêmes de ne pas étendre excessivement leur territoire a joué un rôle important. De fait, Genève a toujours misé davantage sur sa dimension mondiale et ses relations internationales que sur ses relations régionales.

L'élaboration d'une plate-forme concertée d'aménagement du territoire franco-valdo-genevois engagée voici environ deux ans au sein des groupes de concertation franco-suisse doit-elle, dans ce contexte, être considérée comme un véritable acte de foi? Ou, au contraire, y a-t-il des arguments solides qui justifient cette démarche?

Le premier argument est tout simplement la réalité sociale et physique du fait transfrontalier qui est devenu d'une telle intensité qu'il demande à être organisé en commun sous peine de graves dysfonctionnements. Car il s'agit de gérer les problèmes de vie quotidienne, transports, loisirs, protéger et mettre en valeur les ressources naturelles dans un espace homogène. Un exemple: à quoi bon mener une politique rigoureuse de protection de la zone agricole dans le canton de Genève si les conséquences doivent en être le mitage du territoire de France voisine?

Un deuxième argument résulte de la réflexion sur l'avenir économique de Genève et de sa région: Certes, les atouts principaux de Genève resteront dans ses fonctions internationales: organisations internationales, sièges de multinationales, monde de la finance, production de luxe (horlogerie, bijouterie) tournée vers les échanges mondiaux, accueil de congrès et de foires internationaux. Genève, et peu à peu son bassin d'emploi trans-



frontalier, ont bénéficié ces dernières décennies grâce à ces domaines d'activités et les emplois qu'ils ont induit d'un essor économique considérable. Aujourd'hui, apparaissent des signes de fragilité: La concurrence de la part d'autres villes que subit Genève, la crise, notamment financière, des organisations internationales elles-mêmes, la dépendance de l'économie mondiale des pôles moteurs de l'économie genevoise. Ces faits font prendre conscience à une région que la prospérité est désormais à conquérir et que sa dimension internationale n'est peut-être pas à elle seule suffisante. Les pistes pourraient être: diversifier davantage les domaines d'activités en faisant progresser les secteurs économiques locaux en synergie avec les pôles internationaux; consolider les connexions mondiales de Genève par de nouveaux réseaux européens et régionaux; développer une solidarité régionale pour l'effort d'accueil des fonctions internationales. De tels objectifs donnent toute son importance à l'essor d'un aménagement du territoire inter régional dont

Le bassin franco-valdo-genevois: Territoire composé du canton de Genève, du district de Nyon (canton de Vaud) du pays de Gex (Ain) et du Genevois haut-savoie. Ses limites sont à la fois naturelles (les crêtes du Jura, du Salève) et économiques: le bassin d'emploi du pôle genevois. Cet espace contient en 1990 env 650'000 habitants et 320'000 emplois.

Seit ungefähr zwei Jahren geht der Kanton Genf im Sinne einer konzentrierten, grenzüberschreitenden Raumplanung vor. Für diesen Zweck arbeitet er mit dem Kanton Waadt sowie mit den französischen Départements Ain und Haute-Savoie zusammen. Zielsetzung ist die Ausarbeitung eines den täglichen Lebensraum von ca. 650'000 Einwohnern und 320'000 Arbeitsplätzen umfassenden Systems. Die angegangenen Themen sind: Städtepole, Transport, ländlicher Raum.

le but n'est pas seulement de développer les infrastructures de communication mais, plus largement, d'assurer le maintien et l'évolution d'un cadre de vie cohérent dans lequel puissent se développer des réseaux de collaboration.

Les objectifs économiques et de qualité de vie se confondent ainsi et visent à conférer à l'espace franco-valdo-genevois une cohérence accrue et la lisibilité claire d'une nouvelle dimension régionale, qui lui manque à ce jour.

La démarche d'aménagement concerté vise à élaborer un projet entre partenaires de quatre territoires (cf. carte et commentaire). Le but est de faire plus qu'un simple "collage" des schémas d'aménagement qui avaient déjà été élaborés pour chacun des espaces. Une telle démarche se serait limitée à préserver les revendications de chacun. Il s'agit d'élaborer un projet nouveau, en commun.

Tout d'abord, l'espace envisagé, le bassin franco-valdo-genevois est considéré en fonction de ses relations avec des espaces plus vastes: en particulier, le réseau des villes suisses d'une part et celui des villes de Rhône Alpes d'autre part. Une telle mise en relation, si elle est concrétisée, en particulier par l'amélioration des connexions du réseau ferroviaire, permet de faire de l'espace genevois, qui se trouve aujourd'hui en marge, un espace-charnière.

Ensuite, dans l'espace franco-valdo-genevois proprement dit, le projet est élaboré à partir de trois thèmes:

Polarités urbaines: Ce thème tient compte d'une réalité historique d'occupation du territoire, à savoir une constellation de localités et leurs centres, reliées entre elles et plus ou moins polarisées par la ville centrale. Il tient compte également de phénomènes plus récents, c'est à dire de la formation de points d'échange particuliers, situés en général près de noeuds de transports, intégrés ou non au tissu urbain dense.

Un projet transfrontalier axé sur la mise en valeur de pôles repose sur les principes suivants:

- Les pôles peuvent être le support d'un rééquilibrage en matière de localisation d'activités. La localisation d'équipements et de fonctions exceptionnelles peut drainer des emplois complémentaires.
- Ils structurent le "paysage urbain" car ils constituent des points de repères. La qualité de leur aménagement influence la perception de la qualité urbaine dans son ensemble. Les pôles sont "l'image de marque" du territoire urbain et contribuent à sa nécessaire lisibilité.
- Ils sont les lieux stratégiques des échanges. Leur dysfonctionnement peut mettre en péril le réseau tout entier.

Ainsi s'esquisse un projet transfrontalier d'agglomération multipolaire dans laquelle le pôle central de Genève est reconnu comme le coeur de l'espace, regroupant un certain nombre de fonctions motrices, mais ce n'est pas le centre unique. Il est lui-même structuré, à son échelle, en pôles urbains.

La deuxième grande ville de cet espace qu'est Annemasse et les autres centres de plus petite taille pourraient accueillir certaines fonctions régionales, voire internationales.

Cette multipolarité n'est pas un "partage" ou certains "reçoivent" et d'autres "donnent" mais une mise en réseau des ressources donnant une valeur ajoutée à tous, un espace urbain dont les performances globales sont multipliées.

Cinq de ces pôles pourraient être réalisés dans un premier temps. Cette action serait symbolique à plusieurs égards: ces pôles sont à cheval sur la frontière, ils sont des interfaces de transports, sujet de préoccupation important au niveau local, ils sont par leur contenu ou peuvent devenir des symboles de la dimension européenne, voire mondiale de l'espace genevois (CERN, aéroport) et nécessitent par leur ampleur une concertation transfrontalière.

Transports et aménagement: Une vision intermodale et à long terme des transports d'agglomération transfrontaliers et de leur mise en cohérence avec la politique d'urbanisation, est développée. Cet espace transfrontalier devra être doté d'une couronne de transition entre les régions périphériques d'habitat dispersé et desservi par la circulation individuelle et la région centrale, desservie par les transports publics. En mettant en place un ensemble d'interfaces situé à proximité de la frontière franco-suisse, qui accueillent d'autres fonctions plus valorisantes que les parkings d'échange on rejoint la politique de mise en place de pôles de développement.

L'espace rural et les sites naturels: Les études mettent en évidence sa qualité préexistante à préserver (grand espace unitaire, lac, Mont-Blanc, ceinture et pénétrantes vertes périurbaines etc.) qui constitue un des atouts majeurs de l'espace franco-valdo-genevois. Il est périurbain, donc multifonctionnel. Il accueille au moins les trois ou quatre fonctions suivantes: l'agriculture, la nature (au sens biologique), les fonctions périurbaines (loisirs, qualité esthétique du paysage, etc.), le tourisme. Ces fonctions doivent pouvoir coexister dans un plan paysage, dont le premier volet est la proposition d'un plan de maintien et développement de réseaux agro-environnementaux (bleus-verts). Ce plan pourrait devenir un des éléments de décision sur le mode d'occupation du sol pour l'urbanisation (plus ou moins dense et regroupé autour des pôles). ■